
Fonds canadien équilibré IG AGF
États financiers intermédiaires
Pour le semestre terminé le 30 septembre 2009

Les états financiers intermédiaires qui suivent n'ont pas été examinés par les vérificateurs externes du Fonds.
Les vérificateurs externes effectueront la vérification des états financiers annuels du Fonds conformément aux
normes de vérification généralement reconnues du Canada.

ÉTATS DE L'ACTIF NET

au 30 septembre 2009 (non vérifié) avec chiffres correspondants au 31 mars 2009
(en milliers de \$, sauf les montants par part)

	30 septembre 2009	31 mars 2009
Actif		
Placements	502 028	386 651
Trésorerie et équivalents de trésorerie	67 595	130 922
Intérêts courus et dividendes à recevoir	2 462	2 789
Impôts à recouvrer (exigibles)	25	29
Débiteurs pour titres vendus	135	62
Montant à recevoir des courtiers	13 108	-
Montant à recevoir du gérant	10	51
Montant à recevoir d'autres fonds	-	-
Montant net à recevoir pour les écarts sur les contrats à terme standardisés	-	-
Gains non réalisés sur les contrats à terme et autres dérivés	-	-
Autres éléments d'actif	-	-
	83 335	133 853
Total de l'actif	585 363	520 504
Passif		
Découvert bancaire	-	-
Montant à verser aux courtiers	-	-
Créditeurs pour titres rachetés	14	2
Charges à payer	6	6
Montant à verser à d'autres fonds	-	-
Obligation pour options souscrites	-	-
Pertes non réalisées sur les contrats à terme et autres dérivés	-	-
Autres éléments de passif	-	-
Total du passif	20	8
Actif net	585 343	520 496

Actif net par série à la fin de la période

Série A	157 889	109 366
Série B	17 093	10 717
Série C	410 361	400 413

Actif net par part à la fin de la période

Série A	18,41	18,29
Série B	18,27	18,16
Série C	18,20	18,10

ÉTATS DES RÉSULTATS

pour les semestres terminés les 30 septembre (non vérifié)
(en milliers de \$, sauf les montants par part)

	2009	2008
Revenus		
Dividendes	2 052	3 897
Revenu de fiducie	-	-
Intérêts et autres revenus	4 215	4 403
Revenu (perte) provenant de dérivés	-	-
Prêt de titres	63	38
Impôts étrangers retenus à la source	4	(132)
	6 334	8 206
Charges		
Frais de gestion	6 315	5 839
Frais de service	1 244	1 242
Remises sur frais de service	(775)	(886)
Frais d'administration	586	455
Honoraires du fiduciaire	140	130
Taxe sur les produits et services	352	321
Autres	20	17
	7 882	7 118
Bénéfice net (perte)	(1 548)	1 088
Gain (perte) réalisé(e)	(1 852)	15 049
Gain (perte) non réalisé(e)	8 251	(61 711)
Commissions et autres frais d'opération de portefeuille	(947)	(492)
Gain net (perte) réalisé(e) et non réalisé(e) sur placements et sur change	5 452	(47 154)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net liée aux activités	3 904	(46 066)

Augmentation (diminution) nette de l'actif net liée aux activités par série

Série A	827	(7 390)
Série B	84	(823)
Série C	2 993	(37 853)

Augmentation (diminution) nette de l'actif net liée aux activités par part

Série A	0,12	(1,76)
Série B	0,11	(1,76)
Série C	0,13	(1,71)

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

pour les semestres terminés les 30 septembre (non vérifié) (en milliers de \$, sauf indication contraire)

	2009	2008
Série A		
Actif net au début de la période	109 366	69 033
Augmentation (diminution) de l'actif net découlant des éléments suivants :		
Activités	827	(7 390)
Distributions		
Revenus	-	-
Gains en capital	-	-
Total des distributions	-	-
Opérations portant sur les parts		
Produit de la vente de parts	60 441	16 088
Réinvestissement à partir des distributions	-	-
Païement lors du rachat de parts	(12 745)	(4 086)
Total des opérations portant sur les parts	47 696	12 002
Augmentation (diminution) de l'actif net	48 523	4 612
Actif net à la fin de la période	157 889	73 645

Série B		
Actif net au début de la période	10 717	6 598
Augmentation (diminution) de l'actif net découlant des éléments suivants :		
Activités	84	(823)
Distributions		
Revenus	-	-
Gains en capital	-	-
Total des distributions	-	-
Opérations portant sur les parts		
Produit de la vente de parts	8 792	3 236
Réinvestissement à partir des distributions	-	-
Païement lors du rachat de parts	(2 500)	(1 060)
Total des opérations portant sur les parts	6 292	2 176
Augmentation (diminution) de l'actif net	6 376	1 353
Actif net à la fin de la période	17 093	7 951

Série C		
Actif net au début de la période	400 413	440 274
Augmentation (diminution) de l'actif net découlant des éléments suivants :		
Activités	2 993	(37 853)
Distributions		
Revenus	-	-
Gains en capital	-	-
Remises sur frais de service	(775)	(886)
Total des distributions	(775)	(886)
Opérations portant sur les parts		
Produit de la vente de parts	31 903	8 305
Réinvestissement à partir des distributions	865	924
Païement lors du rachat de parts	(25 038)	(22 311)
Total des opérations portant sur les parts	7 730	(13 082)
Augmentation (diminution) de l'actif net	9 948	(51 821)
Actif net à la fin de la période	410 361	388 453

	2009	2008
Total		
Actif net au début de la période	520 496	515 905
Augmentation (diminution) de l'actif net découlant des éléments suivants :		
Activités	3 904	(46 066)
Distributions		
Revenus	-	-
Gains en capital	-	-
Remises sur frais de service	(775)	(886)
Total des distributions	(775)	(886)
Opérations portant sur les parts		
Produit de la vente de parts	101 136	27 629
Réinvestissement à partir des distributions	865	924
Païement lors du rachat de parts	(40 283)	(27 457)
Total des opérations portant sur les parts	61 718	1 096
Augmentation (diminution) de l'actif net	64 847	(45 856)
Actif net à la fin de la période	585 343	470 049

Augmentation (diminution) des parts (en milliers)

Série A		
Parts en circulation au début de la période	5 978	3 516
Ajouter (soustraire) :		
Parts vendues	3 293	813
Réinvestissement à partir des distributions	-	-
Parts rachetées	(698)	(208)
Parts en circulation à la fin de la période	8 573	4 121

Série B		
Parts en circulation au début de la période	590	338
Ajouter (soustraire) :		
Parts vendues	483	165
Réinvestissement à partir des distributions	-	-
Parts rachetées	(137)	(55)
Parts en circulation à la fin de la période	936	448

Série C		
Parts en circulation au début de la période	22 119	22 620
Ajouter (soustraire) :		
Parts vendues	1 757	421
Réinvestissement à partir des distributions	48	47
Parts rachetées	(1 385)	(1 143)
Parts en circulation à la fin de la période	22 539	21 945

ÉTAT DES PLACEMENTS

au 30 septembre 2009 (non vérifié)

	Pays	Secteur	Nombre de parts, d'actions ou valeur nominale	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
REVENU FIXE					
Fiducie du Canada pour l'habitation, 4,55 %, 15-12-12	Canada	Gouvernement fédéral	15 820 000	15 821	16 974
1/ Banque canadienne de l'Ouest, 5,55 %, 20-11-09	Canada	Sociétés - Obligations non convertibles	4 565 000	4 565	4 587
1/ Banque canadienne de l'Ouest, 5,43 %, 21-11-15	Canada	Sociétés - Obligations non convertibles	2 000 000	2 000	2 360
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-12-10	Canada	Gouvernement fédéral	21 357 000	21 442	21 880
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-11	Canada	Gouvernement fédéral	19 775 000	19 586	19 676
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-09-12	Canada	Gouvernement fédéral	16 979 000	16 992	17 031
Gouvernement du Canada, 5,25 %, 01-06-13	Canada	Gouvernement fédéral	7 292 000	7 652	8 080
Gouvernement du Canada, 3,75 %, 01-06-19	Canada	Gouvernement fédéral	20 566 000	22 038	21 309
Gouvernement du Canada, 3,50 %, 01-06-20	Canada	Gouvernement fédéral	17 700 000	17 523	17 718
Gouvernement du Canada, 8,00 %, 01-06-23	Canada	Gouvernement fédéral	7 910 000	11 581	11 470
Gouvernement du Canada, 5,75 %, 01-06-33	Canada	Gouvernement fédéral	14 317 000	17 986	18 268
Gouvernement du Canada, 5,00 %, 01-06-37	Canada	Gouvernement fédéral	18 114 000	22 673	21 673
Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique, 4,60 %, 01-06-15	Canada	Gouvernements provinciaux	1 733 000	1 729	1 837
Province d'Ontario, 4,50 %, 08-03-15	Canada	Gouvernements provinciaux	3 955 000	4 006	4 249
Province d'Ontario, 5,60 %, 02-06-35	Canada	Gouvernements provinciaux	8 123 000	8 394	9 322
Province de Québec, 5,75 %, 01-12-36	Canada	Gouvernements provinciaux	3 955 000	4 674	4 571
				198 662	201 005
TITRES DE PARTICIPATION					
Mines Agnico-Eagle Limitée	Canada	Matériaux	233 582	11 625	16 911
American Water Works Co. Inc.	États-Unis	Services publics	145 672	3 367	3 104
Arch Coal Inc.	États-Unis	Énergie	238 980	4 542	5 656
BCE Inc.	Canada	Services de télécommunications	300 000	7 840	7 917
Banque de Montréal	Canada	Services financiers	224 700	11 636	12 172
La Banque de Nouvelle-Écosse	Canada	Services financiers	384 500	17 485	18 752
Banque Canadienne Impériale de Commerce	Canada	Services financiers	136 730	9 100	8 927
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	Canada	Produits industriels	22 579	1 095	1 184
Canadian Natural Resources Ltd.	Canada	Énergie	172 053	11 599	12 372
Central Fund of Canada Ltd., cat. A	Canada	Matériaux	628 518	8 407	8 894
EOG Resources Inc.	États-Unis	Énergie	111 540	9 233	9 969
Eldorado Gold Corp.	Canada	Matériaux	2 112 543	18 958	25 667
Enbridge Inc.	Canada	Énergie	38 635	1 530	1 606
EnCana Corp.	Canada	Énergie	27 000	1 528	1 674
GLV Inc., cat. A droit de vote sub.	Canada	Produits industriels	93 077	1 125	782
Goldcorp Inc.	Canada	Matériaux	412 569	11 957	17 728
Kinross Gold Corp.	Canada	Matériaux	425 626	8 545	9 883
Les Compagnies Loblaw Ltée	Canada	Consommation de base	198 481	6 107	6 264
Société financière Manuvie	Canada	Services financiers	490 115	12 433	11 013
MetLife Inc.	États-Unis	Services financiers	250 077	9 437	10 188
Newmont Mining Corp. Holding Co.	États-Unis	Matériaux	172 570	6 767	8 131
PG&E Corp.	États-Unis	Services publics	101 205	4 449	4 382
Peabody Energy Corp.	États-Unis	Énergie	124 720	4 452	4 961
PepsiCo Inc.	États-Unis	Consommation de base	27 537	1 977	1 729
Potash Corp. of Saskatchewan Inc.	Canada	Matériaux	43 790	4 539	4 239
Randgold Resources Ltd., CAAE	Royaume-Uni	Matériaux	89 637	4 573	6 699
Red Back Mining Inc.	Canada	Matériaux	981 809	10 598	11 801
Research In Motion Ltd.	Canada	Technologie de l'information	81 192	7 019	5 870
Rogers Communications Inc., cat. B sans droit de vote	Canada	Services de télécommunications	64 837	1 617	1 960
Banque Royale du Canada	Canada	Services financiers	224 400	11 425	12 903
Corporation Shoppers Drug Mart	Canada	Consommation de base	58 146	2 518	2 550
Storm Exploration Inc.	Canada	Énergie	280 602	3 323	4 122
Suncor Énergie Inc.	Canada	Énergie	319 892	11 623	11 852
Société d'énergie Talisman Inc.	Canada	Énergie	258 373	3 490	4 785
Teck Resources Ltd., cat. B droit de vote sub.	Canada	Matériaux	173 468	4 722	5 116
TransCanada Corp.	Canada	Énergie	77 328	2 822	2 570
Trican Well Service Ltd.	Canada	Énergie	23 367	301	324
Tristar Oil & Gas Ltd.	Canada	Énergie	330 079	3 434	5 149
WesternZagros Resources Ltd.	Canada	Énergie	995 338	1 293	2 150
XTO Energy Inc.	États-Unis	Énergie	205 263	9 384	9 067
				267 875	301 023
				(535)	-
TOTAL DES PLACEMENTS				466 002	502 028

Actif net

Total des placements

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Autres éléments d'actif (de passif) net

502 028

67 595

15 720

585 343

1/ Ce titre n'est pas négocié sur un marché actif.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

1. Modalités d'organisation du Fonds, date de fin de période et généralités

a) Modalités d'organisation du Fonds et date de fin de période

Le Fonds a été constitué en fiducie de fonds communs de placement à capital variable. Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de multiples séries. Les parts de série F, P, S et Z ne peuvent être achetées que par d'autres fonds du Groupe Investors ou d'autres investisseurs institutionnels accrédités. Toutes les séries participent généralement aux activités d'exploitation du Fonds, y compris au bénéfice net, au gain (à la perte) réalisé(e) et au gain (à la perte) non réalisé(e) au prorata, sauf pour les éléments attribuables spécifiquement à une ou plusieurs séries. Les distributions peuvent varier d'une série à l'autre partiellement en raison des écarts entre les charges engagées par les différentes séries.

Les états financiers du Fonds sont présentés aux 30 septembre 2009 et 2008 et pour les semestres terminés à ces dates, à l'exception de l'information comparative présentée dans l'état de l'actif net, laquelle est en date du 31 mars 2009. Le cas échéant, les résultats financiers du Fonds ou des séries constitués au cours de ces périodes sont présentés depuis le début de leurs activités jusqu'au 30 septembre, selon le cas, de la période à l'étude.

À la fermeture des bureaux le 30 septembre 2008, le Fonds a changé sa date de fin d'exercice du 30 septembre au 31 mars.

b) Généralités

La Société de gestion d'investissement I.G. Ltée est le gérant et le fiduciaire du Fonds. Les distributeurs du Fonds sont Services Financiers Groupe Investors Inc. et Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. (collectivement, les « distributeurs »). Ces sociétés sont indirectement des filiales en propriété exclusive de Société financière IGM Inc.

Société financière IGM Inc. est une filiale de Corporation Financière Power et de Power Corporation du Canada. Corporation Financière Power détient également la majeure partie de Great-West Lifeco Inc. et de ses sociétés apparentées; par conséquent, ces sociétés sont considérées comme des affiliées du fiduciaire, du gérant et des distributeurs. Le Fonds peut investir dans certains titres du groupe de sociétés de Power, sous réserve de certains critères de gouvernance. Ces titres font l'objet d'un renvoi à l'état des placements du Fonds au 30 septembre 2009. Toutes les opérations effectuées au cours de la période ont été faites par l'entremise d'intermédiaires du marché et selon les modalités applicables sur le marché.

Le Fonds peut parfois échanger des titres avec d'autres fonds qui ont le même gérant. Ces échanges sont effectués par l'entremise d'intermédiaires du marché et selon les modalités applicables sur le marché.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Conformément aux PCGR, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés dans les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les notes afférentes aux présents états financiers intermédiaires sont présentées dans un format condensé ou résumé et doivent, par conséquent, être lues à la lumière des états financiers annuels du Fonds au 31 mars 2009. Ces états financiers intermédiaires ont été dressés selon les mêmes conventions comptables et méthodes d'application que celles utilisées pour la préparation des états financiers annuels. Les principales conventions comptables du Fonds sont les suivantes :

a) Évaluation des placements

Les placements sont réputés être détenus à des fins de transaction conformément au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », (« chapitre 3855 »), et sont donc inscrits à leur juste valeur. Les opérations d'achat et de vente de placements sont inscrites à la date à laquelle elles ont eu lieu. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les placements sont établis selon le coût moyen des placements, compte tenu des commissions de courtage et des autres frais d'opération. Les commissions de courtage et les autres frais d'opération sont imputés immédiatement au bénéfice net de la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les coûts des titres présentés à l'état des placements représentent le montant payé pour chaque titre, compte tenu des commissions de courtage et des autres frais d'opération, et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

i) Titres de participation, obligations et autres fonds communs de placement

Les placements dans des titres cotés en bourse ou sur le marché hors cote sont évalués au cours acheteur de clôture. Les titres sans cours acheteur de clôture disponible sont évalués au dernier cours de négociation ou au cours de clôture. Les placements dans des titres d'un autre fonds commun de placement sont évalués un jour ouvrable à la valeur liquidative par titre calculée conformément aux documents de placement d'un tel fonds commun de placement. Les titres négociés non cotés ou non négociés en bourse, les titres dont le cours acheteur, le dernier cours vendeur ou le cours de clôture ne sont pas disponibles ou les titres dont les cotes sont, selon le gérant, inexacts, douteuses ou ne reflètent pas l'information disponible, sont évalués à leur juste valeur estimative selon des techniques d'évaluation acceptées par l'industrie, notamment des modèles d'évaluation. La juste valeur estimative d'un titre déterminée par des modèles d'évaluation nécessite le recours à des intrants et des hypothèses fondés sur des données du marché observables, notamment la volatilité et les autres taux ou cours applicables. Dans des circonstances limitées, la juste valeur estimative d'un titre peut être déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas étayées par des données du marché observables.

ii) Contrats à terme standardisés

Les contrats à terme standardisés sont évalués au prix de règlement fixé quotidiennement par la bourse sur laquelle ils sont négociés. La valeur d'un contrat correspond au gain ou à la perte qui serait réalisé à la clôture. La marge payée ou déposée à l'égard des contrats à terme standardisés est reflétée à titre de montant net à recevoir pour les écarts sur les contrats à terme standardisés à l'état de l'actif net. Tout changement nécessaire en raison de la variation de la marge est réglé quotidiennement.

iii) Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont évalués au montant du gain ou de la perte qui aurait été réalisé à la clôture du contrat à la date des états financiers.

iv) Contrats d'options

Les primes reçues à la souscription d'options sont incluses aux états de l'actif net à titre de passif et sont par la suite ajustées quotidiennement à leur juste valeur. Si une option souscrite vient à échéance sans avoir été exercée, la prime reçue est inscrite à titre de gain réalisé. Lorsqu'une option d'achat souscrite est exercée, l'écart entre le produit de la vente plus la valeur de la prime et le coût du titre est inscrit à titre de gain ou de perte réalisé. Lorsqu'une option de vente souscrite est exercée, le coût du titre correspond au prix d'exercice de l'option moins la prime obtenue.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse en dépôt et de titres de créance à court terme dont la durée est de moins de un an au moment de leur acquisition. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont réputés être détenus à des fins de transaction et sont donc inscrits à leur juste valeur.

c) Devises

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens. La valeur nominale des titres paraissant à l'état des placements est exprimée dans la devise d'origine, à moins d'indication contraire. La valeur nominale des titres de l'Autriche, de la Belgique, de la France, de la Finlande, de l'Allemagne, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, du Portugal et de l'Espagne est exprimée en euros, à moins d'indication contraire. Les soldes en devises ont été convertis en dollars canadiens, de la façon suivante :

i) la juste valeur des placements et les autres actifs et passifs, au taux de change en vigueur à la fin de la période;

ii) le revenu, les charges, les achats et ventes de placements, au taux de change en vigueur aux dates auxquelles ces opérations ont eu lieu.

d) Constatation du revenu

Le revenu de placement est constaté selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividende est constaté au moment où le titre est négocié ex-dividende. Le revenu d'intérêt est fondé sur le nombre de jours pendant lesquels le placement est détenu au cours de la période.

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

e) Opérations de prêt et de mise en pension de titres

Le Fonds est autorisé à conclure des opérations de prêt, de mise en pension de titres et de prise en pension de titres tel qu'il a été défini dans le prospectus simplifié du Fonds. Ces opérations s'effectuent par l'échange temporaire de titres contre des biens donnés en garantie comportant l'engagement de rendre les mêmes titres à une date ultérieure. Le revenu tiré de ces opérations se présente sous forme de frais réglés par la contrepartie et, dans certains cas, sous forme d'intérêts sur les espèces ou les titres détenus en garantie. Le revenu tiré de ces opérations est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice et inclus à l'état des résultats. Toutes les contreparties ont une cote de crédit suffisante et approuvée et la valeur des espèces ou des titres détenus en garantie doit équivaloir à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés, vendus ou achetés. La valeur des titres prêtés et des garanties sur opérations de prêt de titres à la fin des périodes, le cas échéant, est indiquée à la note 10. Les garanties reçues comprennent des titres de créance du gouvernement du Canada et ceux d'autres pays, des gouvernements provinciaux et d'administrations municipales canadiens et d'institutions financières.

f) Renseignements par part

- i) L'actif net par part est obtenu en divisant l'actif net attribuable au Fonds ou à une série, le cas échéant, déterminé selon les PCGR, par le nombre total de parts du Fonds ou de la série en circulation.
- ii) L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net liée aux activités par part représente l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net du Fonds ou de la série liée aux activités de la période divisée par le nombre moyen pondéré de parts du Fonds ou de la série en circulation au cours de la période.

g) Autres actifs et passifs

Pour les besoins du classement, conformément au chapitre 3855, les intérêts courus et les dividendes à recevoir, les montants à recevoir à l'égard des titres émis, les montants à recevoir des courtiers et du gérant, ainsi que les autres actifs nets sont désignés comme prêts et créances, et constatés au coût ou au coût après amortissement. De façon similaire, les montants à verser aux courtiers, les créanciers pour titres rachetés, les charges à payer et les autres passifs sont désignés comme autres passifs financiers et sont constatés au coût ou au coût après amortissement. Le coût ou le coût après amortissement avoisine la juste valeur de ces actifs et passifs.

h) Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été retraités pour en permettre la comparaison avec ceux de la période à l'étude.

i) Changements de conventions comptables

Le 1^{er} octobre 2007, le Fonds a adopté les dispositions du chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – informations à fournir » (« chapitre 3862 »), et celles du chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation » (« chapitre 3863 »), qui remplacent le chapitre 3861. Le chapitre 3862 exige davantage d'informations à fournir quant à la nature et à l'étendue des risques découlant des instruments financiers, ainsi qu'à la façon dont le Fonds gère ces risques. Le chapitre 3863 reprend les exigences du chapitre 3861 en matière de présentation par rapport aux instruments financiers.

Avec prise d'effet le 1^{er} octobre 2008, le Fonds a adopté l'Abrégé 173 du Comité sur les problèmes nouveaux (« CPN »), « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers ». L'Abrégé 173 précise que le risque de crédit propre à l'entité et le risque de crédit de la contrepartie doivent être pris en compte dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers. L'adoption de l'Abrégé 173 n'a eu aucune incidence sur les états financiers du Fonds.

j) Futures modifications comptables

L'ICCA a publié des modifications au chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – informations à fournir », afin de se conformer à la norme IFRS 7, « Instruments financiers – informations à fournir ». Les modifications exigent que tous les instruments financiers mesurés à la juste valeur soient classés dans l'un des trois niveaux qui distinguent les mesures de la juste valeur en fonction de l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. Ces modifications s'appliquent aux états financiers annuels des exercices terminés après le 30 septembre 2009. Le Fonds présentera ces informations dans ses états financiers annuels pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010.

Le Conseil des normes comptables (« CNC ») du Canada a confirmé son projet d'adopter les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), publiées par le Conseil des normes comptables internationales, d'ici le 1^{er} janvier 2011. Le Fonds a l'intention d'adopter les IFRS conformément au plan du CNC. Les premiers états financiers que le Fonds dressera selon les IFRS seront ceux de la période intermédiaire se terminant le 30 septembre 2011.

Le gérant a commencé à planifier le passage aux IFRS, notamment en relevant les principales différences entre les PCGR du Canada et les IFRS et en évaluant les incidences probables de cette transition sur l'ensemble des activités commerciales connexes.

D'après les résultats de l'analyse, jusqu'à présent, des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS par le gérant, l'incidence du passage aux IFRS devrait se limiter à la présentation d'une note supplémentaire et à une possible modification de la présentation d'ensemble des états financiers; la valeur liquidative par titre ne devrait pas être touchée par l'adoption des IFRS. Cependant, les conclusions de cette évaluation pourraient changer si de nouvelles normes ou de nouvelles interprétations de normes existantes étaient émises.

3. Frais de gestion et autres charges

- a) Chaque série du Fonds engagera des charges qui pourront être affectées particulièrement à la série. Les charges courantes du Fonds seront affectées aux séries du Fonds au prorata.
- b) Le gérant offre ou prévoit la prestation de services de placement et de services-conseils moyennant des frais de gestion. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour connaître le taux annuel (en pourcentage de l'actif moyen) payé par le Fonds.
- c) Le Fonds verse des frais administratifs au gérant et, en retour, celui-ci prend en charge les frais d'exploitation du Fonds, à l'exception de certains frais spécifiques liés au Fonds. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour connaître les taux annuels (en pourcentage de l'actif moyen) payés par le Fonds, y compris les ajustements nécessaires pour tenir compte de la période transitoire. Les autres frais liés au Fonds comprennent les taxes et les impôts (y compris, sans toutefois s'y limiter, la TPS, l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital), les coûts des opérations de vente et d'achat de placements et d'instruments dérivés, les intérêts et les coûts d'emprunt, de même que les coûts liés au Comité d'examen indépendant du Fonds (« CEI »).
- d) Le Fonds peut verser aux distributeurs des frais de service afin de les rémunérer pour la prestation de services auprès du Fonds. Une tranche des frais de service de la série C est remise trimestriellement par les distributeurs au Fonds, tel qu'il est indiqué dans le prospectus du Fonds. La remise est distribuée aux porteurs de parts admissibles à titre de distributions du capital et elle doit être réinvestie dans des parts supplémentaires de série C du Fonds ou d'un autre fonds détenu par un porteur de parts, à leur valeur liquidative par part, aux dates de distribution. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour connaître les taux annuels (en pourcentage de l'actif moyen) payés par le Fonds.
- e) Le fiduciaire est responsable de la direction et de la gestion globale des affaires du Fonds. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour connaître le taux annuel (en pourcentage de l'actif moyen) payé au fiduciaire par le Fonds.
- f) La TPS versée par le Fonds à l'égard de ses charges ne peut être recouvrée.
- g) Les autres charges comprennent les intérêts et les coûts d'emprunt, les coûts liés au CEI et d'autres charges diverses.
- h) Le gérant peut, à son gré, payer certaines charges du Fonds pour que son rendement demeure concurrentiel. Toutefois, il n'existe aucune garantie que cela se produira. Toute charge assumée par le gérant au cours de la période a été indiquée aux états des résultats.

4. Valeur liquidative par part

La valeur liquidative (« VL aux fins du rachat ») par part est obtenue en divisant la valeur liquidative attribuable au Fonds ou à une série, le cas échéant, déterminée pour l'achat ou le rachat de parts conformément au prospectus et à la notice annuelle du Fonds, par le nombre total de parts du Fonds ou de la série en circulation. Cette valeur peut différer du calcul de la valeur liquidative par part, qui est indiquée à l'état de l'actif net. Généralement, l'écart s'explique par l'évaluation des titres négociés activement au cours acheteur selon les PCGR, alors que la VL aux fins du rachat repose sur le cours de clôture pour déterminer la juste valeur pour l'achat et le rachat des parts. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour les valeurs liquidatives par part du Fonds au 30 septembre 2009 et au 31 mars 2009.

5. Impôts sur le bénéfice

Le Fonds est une fiducie de fonds communs de placement aux termes des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, il est assujéti à l'impôt sur le bénéfice, y compris sur les gains en capital nets réalisés qui ne sont pas payés ou payables aux porteurs de parts. La fin de l'année d'imposition du Fonds est le 15 ou le 31 décembre. Le Fonds est assujéti aux retenues à la source d'impôts étrangers. En général, le Fonds traite une retenue d'impôts en réduction du bénéfice. Le Fonds a l'intention de distribuer suffisamment de revenu net et de gains en capital nets réalisés, tel qu'il est requis, afin de ne pas payer d'impôt sur le bénéfice, à l'exception des impôts remboursables sur les gains en capital, le cas échéant.

Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour les pertes disponibles pour réduire le revenu futur aux fins fiscales à la fin de la dernière année d'imposition. Les pertes en capital nettes peuvent être reportées en avant indéfiniment afin de réduire les gains en capital réalisés futurs. Les pertes autres qu'en capital peuvent servir à réduire le revenu imposable d'exercices ultérieurs et elles viennent à expiration en décembre des années indiquées.

6. Rabais de courtage sur titres gérés

Les commissions totales versées par le Fonds aux courtiers en regard des opérations de portefeuille pour les périodes terminées les 30 septembre 2009 et 2008 ainsi que les autres frais d'opération sont présentés dans l'état des résultats. Les opérations de courtage sont réparties entre les courtiers selon les meilleurs résultats nets du Fonds. Sous réserve de ce critère, il peut y avoir une préférence pour des firmes de courtage qui offrent certains services (ou payent pour ces derniers) (les arrangements sont appelés « rabais de courtage sur titres gérés »), services pouvant comprendre la recherche, l'analyse et les rapports de placements ainsi que les bases de données et les logiciels en lien avec ces services. Le cas échéant et de façon vérifiable, la valeur des services fournis par des tiers ayant été payés par des courtiers au cours des périodes est présentée à la note 10. Il n'est pas possible de faire une estimation raisonnable de la valeur de certains services exclusifs offerts par les courtiers.

7. Passif éventuel

En vertu des ententes entre les membres du CEI et le fiduciaire, au nom du Fonds, tous les membres du CEI sont indemnisés pour les passifs et les coûts engendrés par toute action ou poursuite intentée contre eux du fait d'être ou d'avoir été membres du CEI, à la condition qu'ils aient agi en toute honnêteté et de bonne foi, dans le meilleur intérêt du Fonds, ou, dans le cas d'une action ou d'une poursuite criminelle ou administrative donnant lieu à des sanctions monétaires, qu'ils aient des motifs raisonnables de croire que leur conduite était légale. Aucune réclamation de la sorte n'a été faite et, à ce titre, aucun montant relatif à des indemnités n'a été inscrit dans les présents états financiers.

8. Risque lié aux instruments financiers

Les activités de placement du Fonds l'exposent à une gamme de risques financiers. L'état des placements présente les titres détenus par le Fonds à la fin de la période.

a) Risque d'illiquidité

Le Fonds est exposé quotidiennement aux rachats en espèces de parts rachetables. Conformément à la réglementation des valeurs mobilières, le Fonds doit conserver au moins 90 % de son actif dans des placements liquides (c.-à-d. des placements négociés sur un marché actif et qui peuvent facilement être vendus). De plus, le Fonds maintient une trésorerie et des équivalents de trésorerie suffisants pour assurer une liquidité adéquate. Le Fonds peut également emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de la valeur de son actif net pour financer ses rachats. L'état des placements désigne tous les titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif.

b) Risque de change

Le risque de change est le risque que les instruments financiers libellés ou échangés en une monnaie autre que le dollar canadien, monnaie de présentation du Fonds, subissent des fluctuations en raison des variations des taux de change.

La note 10 indique les devises à l'égard desquelles le Fonds a couru un risque important notamment le capital sous-jacent de contrats de change à terme, en fin de période en dollars canadiens, le cas échéant. Les autres actifs et passifs financiers (y compris les dividendes et les intérêts à recevoir et les montants à recevoir ou à payer à l'égard des titres vendus ou achetés) libellés en devises n'exposent pas le Fonds à un risque de change important.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers portant intérêt tels que les obligations. Le risque que court le Fonds découle de la variation de la valeur des instruments financiers portant intérêt selon les variations des taux d'intérêt du marché en vigueur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les autres instruments du marché monétaire sont, par nature, à court terme et ne courent généralement pas de risque important de taux d'intérêt. La note 10 résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt, s'il y a lieu.

d) Autres risques liés au cours

Les autres risques liés au cours comprennent le risque que la valeur des instruments financiers suive les variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que cette fluctuation découle de facteurs propres à un placement individuel, à son émetteur ou à d'autres facteurs ayant une incidence sur tous les instruments négociés sur un marché ou un secteur de marché. Tous les titres présentent un risque de perte en capital. Le gérant atténue ce risque par une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. À l'exception des options souscrites et des contrats à terme standardisés, le risque maximal lié aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. Le risque maximal de perte sur ces options souscrites et contrats à terme standardisés correspond à leur valeur notionnelle. Toutefois, les options souscrites sont utilisées dans le cadre du processus de gestion de placement global pour gérer le risque lié aux titres sous-jacents et ne font généralement pas augmenter le risque de perte global du Fonds. La note 10 résume l'exposition du Fonds aux autres risques liés au cours, s'il y a lieu.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie contractante à un instrument financier n'assume pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La note 10 résume l'exposition du Fonds au risque de crédit découlant des titres de créance tels que les obligations, le cas échéant.

Toutes les opérations sur titres cotés sont réglées/payées sur livraison par des courtiers approuvés. Le risque de défaut est jugé minimal, étant donné que la livraison des titres vendus ne se fait qu'après la réception du paiement par le courtier. Le paiement est fait à l'achat une fois que les titres ont été reçus par le courtier.

La valeur comptable des placements correspond au risque maximal de crédit. La valeur comptable des autres actifs correspond également au risque maximal de crédit, puisqu'ils seront réglés à court terme.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt sur titres avec d'autres parties dans le cadre desquelles il échange temporairement des titres au titre de garanties avec engagement de l'autre partie à livrer les mêmes titres à une date ultérieure. Le risque de crédit associé à ces opérations est jugé minimal puisque toutes les autres parties ont une cote de crédit approuvée et suffisante, et que la valeur en espèces des titres détenus comme garantie doit être d'au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

9. Renseignements supplémentaires disponibles

Toute personne peut obtenir sans frais un exemplaire du prospectus simplifié, de la notice annuelle et du rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds, en écrivant à : Services Financiers Groupe Investors Inc., 447, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba), R3C 3B6 ou, au Québec, 2001, rue University, bureau 2000, Montréal (Québec), H3A 2A6, ou en composant le numéro sans frais 1-888-746-6344 (1-800-661-4578 au Québec).

10. Renseignements propres au Fonds

a) Renseignements sur le Fonds et les séries

Séries	Début des activités ¹	Frais d'acquisition reportés	Frais de gestion	Frais de service	Frais d'administration ²	Honoraires du fiduciaire	Valeur liquidative par part (en \$)	
							au 30 septembre 2009	au 31 mars 2009
Série A	s. o.	Jusqu'à 5,50 %	2,25 %	0,30 %	0,21 %	0,05 %	18,43	18,32
Série B	s. o.	- %	2,25 %	0,45 %	0,21 %	0,05 %	18,29	18,19
Série C	s. o.	Jusqu'à 5,50 %	2,25 %	0,50 %	0,19 %	0,05 %	18,22	18,13

¹ Si au cours des périodes comprises dans la période de deux ans terminée le 30 septembre 2009.

² Les frais d'administration présentés dans le tableau correspondent à ceux de la période terminée le 30 septembre 2009.

Les chiffres correspondants de la période terminée le 30 septembre 2008 sont les suivants : 0,19 % pour la série A; 0,19 % pour la série B et 0,17 % pour la série C.

b) Pertes fiscales (en milliers de \$)

Total des pertes en capital	Total des pertes autres qu'en capital	Années d'expiration des pertes autres qu'en capital					2010	2009
		2028	2027	2026	2015	2014		
454	-	-	-	-	-	-	-	

c) Rabais de courtage sur titres gérés (en milliers de \$)

Pour les semestres terminés les 30 septembre

2009	2008
-	-

d) Prêt de titres (en milliers de \$)

30 septembre 2009		31 mars 2009	
Valeur des titres prêtés	Valeur des biens reçus en garantie	Valeur des titres prêtés	Valeur des biens reçus en garantie
122 902	130 706	125 015	135 941

e) Risque lié aux instruments financiers

i) Gestion du risque

Le gérant cherche à atténuer les éventuelles répercussions néfastes du risque lié aux instruments financiers sur le rendement du Fonds par l'embauche de conseillers en portefeuille professionnels et expérimentés, par la surveillance quotidienne des positions du Fonds et des événements de marché, par la diversification du portefeuille de placements en respectant les contraintes de l'objectif de placement et par un recours périodique à des dérivés pour couvrir l'exposition à certains risques. Pour aider à la gestion du risque, le gérant maintient également une structure de gouvernance qui contrôle les activités de placement du Fonds et surveille la conformité à la stratégie de placement établie du Fonds et à la réglementation des valeurs mobilières.

Le portefeuille de placements est composé essentiellement d'actions ordinaires et de titres de créance émis par des administrations, des sociétés et des gouvernements canadiens. Le Fonds adopte une démarche descendante à la répartition de l'actif et à la sélection par secteur, et une démarche ascendante à la sélection des titres.

ii) Risque de change

Le tableau suivant présente, en dollars canadiens, les principales devises auxquelles le Fonds était exposé au 30 septembre 2009 et au 31 mars 2009. Le tableau illustre également l'incidence éventuelle sur l'actif net du Fonds d'une augmentation ou d'une diminution de 5 % de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises, avec toutes les autres variables restant constantes. En pratique, les résultats réels pourraient être différents et l'écart pourrait être important.

Devise	30 septembre 2009				31 mars 2009					
	Placements (en milliers de \$)	Trésorerie et équivalents de trésorerie (en milliers de \$)	Contrats de change à terme (en milliers de \$)	Exposition nette* (en milliers de \$)	Incidence sur l'actif net (en milliers de \$)	Placements (en milliers de \$)	Trésorerie et équivalents de trésorerie (en milliers de \$)	Contrats de change à terme (en milliers de \$)	Exposition nette* (en milliers de \$)	Incidence sur l'actif net (en milliers de \$)
Dollars américains	63 886	37 937	-	101 823	51 603	569	-	52 172		
Autres devises	-	572	-	572	5 873	6 986	-	12 859		
Total	63 886	38 509	-	102 395	57 476	7 555	-	65 031	3 252	
En pourcentage de l'actif net (%)				17,5	0,9			12,5	0,6	

*comprend les instruments financiers monétaires et non monétaires.

10. Renseignements propres au Fonds

e) Risque lié aux instruments financiers (suite)

iii) Risque de taux d'intérêt

Le sommaire ci-dessous présente l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée résiduelle jusqu'à échéance. Le tableau illustre également l'incidence éventuelle sur l'actif net du Fonds d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % des taux d'intérêt en vigueur, en présumant une courbe de rendement parallèle, avec toutes les autres variables restant constantes. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt a été évaluée selon la durée moyenne pondérée du portefeuille obligataire. En pratique, les résultats réels pourraient être différents et l'écart pourrait être important.

Obligations (en milliers de \$)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	> 10 ans	Total	Incidence sur l'actif net	
						(en milliers de \$)	(%)
30 septembre 2009	4 587	83 641	29 755	83 022	201 005	14 513	2,5
31 mars 2009	4 666	76 045	30 106	98 525	209 342	16 266	3,1

iv) Autres risques liés aux cours

La plus grande part de l'exposition du Fonds aux autres risques liés aux cours réside dans ses placements dans des titres de participation. Au 30 septembre 2009, si le cours respectif des bourses où se négocient ces titres avait augmenté ou diminué de 10 %, avec toutes les autres variables restant constantes, la valeur de l'actif net aurait augmenté ou diminué, respectivement, d'environ 30 102 000 \$ ou 5,1 % du total de l'actif net (environ 17 731 000 \$ ou 3,4 % du total de l'actif net au 31 mars 2009). En pratique, les résultats réels pourraient être différents et l'écart pourrait être important.

v) Risque de crédit

L'exposition du Fonds au risque de crédit est principalement attribuable aux titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. L'exposition maximale au risque liée à un même émetteur de titres de créance (gouvernement du Canada) en date du 30 septembre 2009 représentait 26,8 % (gouvernement du Canada, 30,8 % au 31 mars 2009) de l'actif net du Fonds.

Au 30 septembre 2009 et au 31 mars 2009, les cotes des titres de créance étaient les suivantes :

	30 septembre 2009		31 mars 2009	
	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net (%)	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net (%)
AAA	86,5	29,7	86,0	34,6
AA	7,7	2,6	8,2	3,3
A	2,3	0,8	2,4	0,9
Non coté	3,5	1,2	3,4	1,4
Total	100,0	34,3	100,0	40,2

Les cotes de solvabilité se fondent sur celles de DBRS, Standard & Poor's ou Moody's.

